

**LETTER OF INTENT**  
**LETTRE D'ENTENTE**  
**Between**  
**ENTRE**  
**Board of Management**  
**Le Conseil de gestion**  
**And**  
**ET**  
**The New Brunswick Teachers' Federation**  
**La Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick**

**Re: Teacher Wellness and Attendance at Work**  
**Mieux-être du personnel enseignant et assiduité au travail**

The Federation and the Employer agree that sick leave is a negotiated benefit that is meant as an insurance against financial hardship when the employee is unable to perform his/her duties due to illness or injury. The Federation and the Employer recognize the importance of maintaining a healthy workplace and regular attendance.

La Fédération et l'Employeur s'accordent pour dire que les congés de maladie sont un bénéfice négocié avec l'intention d'assurer une sécurité financière lorsque l'employé est incapable de remplir ses fonctions à cause de maladie ou de blessure. La Fédération et l'Employeur reconnaissent l'importance de maintenir un milieu de travail sain et une assiduité régulière.

The Federation and the Employer also agree that sick leave should continue to be used and managed carefully to ensure that the sick leave benefit is available, affordable, and sustainable for the long term.

La Fédération et l'Employeur acceptent que les congés de maladie doivent continuer à être utilisés et gérés avec attention afin d'en assurer leur disponibilité, leur coût abordable et leur pérennité.

The Federation and the Employer believe that a safe and healthy workplace is essential for the well-being of teachers and attendance at work. The Federation and the Employer acknowledge that excessive use of sick leave may have an impact on positive learning and working environments.

La Fédération et l'Employeur croient qu'un milieu sain et sécuritaire est essentiel pour le mieux-être et l'assiduité du personnel enseignant au travail. La Fédération et l'Employeur reconnaissent que l'utilisation excessive des congés de maladie peut avoir un impact sur le milieu propice à l'apprentissage et au travail.

The Federation and the Employer hereby agree to work collaboratively to ensure that the sick leave benefit is available, affordable, and sustainable by establishing Joint Teacher Wellness and Attendance at Work Committees within 30 days of signing this agreement.

La Fédération et l'Employeur s'engagent à travailler en collaboration afin d'assurer que les congés de maladie soient disponibles, abordables et durables en établissant des Comités mixtes de mieux-être et d'assiduité au travail du personnel enseignant au cours des 30 jours suivants la signature de la présente lettre d'entente.

A Joint Teacher Wellness and Attendance at Work Committee will exist in each linguistic sector. They will be comprised of representatives from the following:

Un Comité mixte de mieux-être et d'assiduité au travail du personnel enseignant existera pour chacun des secteurs linguistiques. Ils seront composés des représentants suivants :

#### ANGLOPHONE SECTOR

- New Brunswick Teachers' Federation (1)
- Department of Education and Early Childhood Development (1)
- New Brunswick Teachers' Association - NBTA (1)
- Representatives from the Anglophone School Districts (2)
- Anglophone Teacher (1)

#### SECTEUR FRANCOPHONE

- Fédération des enseignants du Nouveau Brunswick (1)
- Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (1)
- L'Association des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick - AEFNB (1)
- Représentants des districts francophones (2)
- Enseignant francophone (1)

The primary objective of the Committees will be to recognize the importance of promoting a healthy workplace that supports the goal of reducing teacher sick leave usage.

L'objectif premier des comités sera de reconnaître l'importance de promouvoir un milieu de travail sain dans le but de réduire l'utilisation des congés de maladie par le personnel enseignant.

The Committees will be responsible to:

Les comités seront responsables de:

1. Develop strategies to meet and sustain a target of reducing sick leave usage by 20 % by June 30, 2015.

Développer des stratégies afin d'atteindre et de maintenir un objectif de réduction de 20 % de l'utilisation des congés de maladie au 30 juin 2015.

- a) Determine a baseline of sick leave data for teachers.  
Déterminer une donnée de base pour les congés de maladie du personnel enseignant.
- b) Review and analyze sick leave data for teachers supplied by the Department of Education and Early Childhood Development on a regular basis.  
Réviser et analyser les données de congés de maladie du personnel enseignant fournies sur une base régulière par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.
- c) Identify trends and patterns of teacher absence.  
Identifier les tendances d'absentéisme du personnel enseignant.
- d) Recommend strategies for improvement and promotion of healthy workplace practices, employee wellness and positive learning and working environments.  
Recommander des stratégies visant l'amélioration et la promotion de pratiques saines dans le milieu de travail, le mieux-être des employés et un milieu propice à l'apprentissage et au travail.

2. Collaborate with School Districts and the Department of Education and Early Childhood Development to implement approved strategies for improvement and promotion of healthy workplace practices, employee wellness and positive learning and working environments. The effectiveness of these strategies will be evaluated on an annual basis by Teach committee.

Collaborer avec les districts scolaires et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance afin de mettre en œuvre les stratégies approuvées pour l'amélioration et la promotion de saines pratiques en milieu de travail, pour le mieux-être des employés et pour un environnement propice à l'apprentissage au travail. L'efficacité de ces stratégies sera évaluée sur une base annuelle par chaque comité.

The work of the committees will be reported to the Federation, the Employer and the Director of Employee Wellness (Department of Human Resources) on a quarterly basis.

Le travail des comités sera présenté à la Fédération, à l'Employeur et à la direction du mieux-être (ministère des Ressources humaines) à chaque trimestre.

For the Employer  
Pour l'employeur

---

Michelle Losier

For the NBTf  
Pour la FENB

---

Kerry Leopkey